

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **La Coalition Poids dénonce les pressions exercées par les fabricants de boissons énergisantes sur la Ville d'Amqui**

---

**Montréal, le 30 novembre 2011** – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) dénonce les pressions exercées par l'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec sur la Ville d'Amqui dont le conseil vient de bannir la vente de boissons énergisantes dans les espaces municipaux. « Il est totalement inadmissible que les fabricants de boissons énergisantes mettent l'emphase sur la possibilité de poursuite dans le but de convaincre la municipalité de revenir sur sa décision », affirme la directrice de la Coalition Poids, Suzie Pellerin.

Dans une lettre transmise le 23 novembre dernier au maire d'Amqui, Gaëtan Ruest, l'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec transmet un message clair à l'effet qu'elle n'apprécie pas la manière dont la municipalité a avisé les citoyens de sa décision et que, parmi ses membres, « certains pourraient même y voir matière à recours ».

Selon la Coalition Poids, il faut plutôt saluer la décision de la Ville d'Amqui pour son avant-gardisme. En effet, les boissons énergisantes sont avant tout des boissons sucrées. Des organisations internationales reconnues telles que l'Institute of Medicine et le Center for Control Disease Prevention prêchent en faveur d'une diminution de la consommation de ces boissons, qui est pointée du doigt comme l'un des principaux facteurs de l'épidémie d'obésité qui sévit actuellement. « Le gouvernement fédéral lui-même, dans une campagne récente, identifiait les boissons sucrées comme étant un contributeur de l'obésité chez les enfants », souligne Suzie Pellerin.

De plus en plus d'observateurs de la santé publique s'inquiètent de la croissance phénoménale de la consommation des boissons énergisantes, introduites sur le marché à grand renfort de publicité s'adressant particulièrement aux jeunes. « Dans ce contexte, l'initiative de la Ville d'Amqui doit être imitée et non découragée. D'autres mesures, comme l'instauration d'une redevance sur les boissons gazeuses et énergisantes, doivent aussi être envisagées pour compenser les coûts publics occasionnés par l'épidémie d'obésité », conclut Mme Pellerin.

### **À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails [www.cqpp.qc.ca](http://www.cqpp.qc.ca).

– 30 –

**Source :** Amélie Desrosiers  
Responsable des communications, Coalition québécoise sur la problématique du poids  
Téléphone : 514 598-8058 poste 233 Cellulaire : 514 475-7431  
[adesrosiers@cqpp.qc.ca](mailto:adesrosiers@cqpp.qc.ca)